



MOBI/lettre

Votre brigade mobile vous informe



Qui sommes nous?

- Point sur notre unité et notre activité
- Présentation de notre Newsletter

Randonnées en nature

- Quelles bonnes pratiques adopter et quelles règles respecter ?

Tour de France 2025

- Conseils pour votre sécurité et la qualité de l'événement

JUIN 2025

LA BMCR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Brigade Mobile du Couloir Rhodanien, c'est 6 militaires chargés de venir à votre contact pour nous enquérir de vos problématiques, prendre vos plaintes ou encore récolter des renseignements, le tout au plus proche de chez vous ! Notre but est de renouer avec le « Gendarme d'antan », que tout le monde connaît et qui connaît tout le monde.

Rassurez-vous, nous n'avons de mobile que le nom, nous restons au quotidien sur le secteur de la compagnie Vienne. Vous pouvez nous retrouver les matins sur nos divers postes d'accueils que nous tenons dans les villages et l'après midi sur vos routes.



Notre écusson arbore un caméléon, symbole de notre adaptabilité. En effet, nous avons pour mission principale le contact humain, mais nous n'en restons pas moins des militaires de terrain, et votre pire cauchemar routier ...

ET ALORS CETTE MOBILETTRE ?



Bonjour, je serai votre interlocuteur, n'hésitez pas à venir me voir sur mes points d'accueil listés à la fin des articles, ou à venir échanger pendant mes patrouilles !

C'est tout d'abord un canal de diffusion. Elle servira à répondre à toutes les questions que vous pouvez nous poser au quotidien, sur de vastes sujets. De la police de la route au recrutement, en passant par les dates d'ouverture de la pêche ou des avertissements sur les dernières arnaques à la mode, nous tenterons de faire tout notre possible pour vous apporter chaque mois un éclairage sur un sujet qui vous concerne.

Bien évidemment, nous restons à votre disposition tout au long de l'année, n'hésitez pas à venir nous parler lors de nos patrouilles ou sur nos points d'accueil, nous vous répondrons toujours avec grand plaisir!

La saison des randonnées

Nous commençons en douceur avec un sujet léger : la randonnée. Les beaux jours sont de retour et avec eux cette activité champêtre, paisible et relaxante.

Avec ou sans chien, en bivouac, sur les chemins de votre village ou de grands GR, chaque randonnée est un plaisir, mais présente tout de même quelques règles et obligations.



LE CAMPING SAUVAGE

Selon le Code de l'urbanisme, le camping est librement pratiqué, hors des routes et voies publiques, avec l'accord de celui qui a la jouissance du sol.

Le camping pratiqué isolément est interdit par ce même code dans plusieurs endroits :



Rivages de la mer et sites inscrits



Monuments classés ou en cours



Parcs et jardins classés ou en cours



Zones de patrimoine protégé



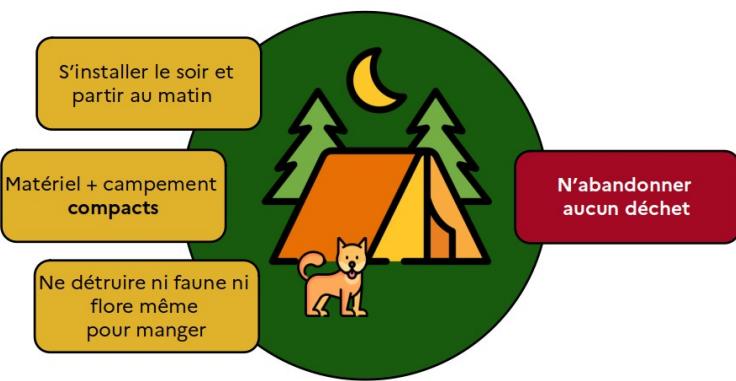
200 mètres autour des points de captage.

Le tout « sauf dérogation », ce qui signifie que chaque lieu peut disposer de sa réglementation propre.

LE BIVOUAC

La loi parle de camping sauvage mais pas de « bivouac ». Le bivouac est défini par son caractère transitoire et nécessaire dans un lieu dépourvu d'infrastructures.

Aussi, même s'il est souvent toléré à cause de ce « flou juridique », il convient de rester prudent et d'adopter de bonnes pratiques :



Selon la commune, le camping peut être interdit par arrêté du Maire, pensez à bien vérifier avant de vous lancer !

Un tel arrêté peut intervenir si le bivouac porte atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publique, aux paysages naturels ou urbains, à la conservation des perspectives monumentales, à la conservation des milieux naturels ou à l'exercice des activités agricoles et forestières...



Pour consulter les réglementations des parcs nationaux : <https://www.parcsnationaux.fr/fr>

LA RANDONNÉE AVEC CHIEN

Bien souvent, notre compagnon à quatre pattes est de la partie lorsqu'il s'agit d'aller explorer nos chemins. Mais figurez-vous qu'à la surprise générale... il existe aussi une réglementation !

Les chiens sont bien souvent interdits localement, dans les parcs naturels nationaux ou régionaux. Ces interdictions doivent être prises par arrêté préfectoral ou municipal, et matérialisées par l'apposition d'un panneau et du dit arrêté sur les principales entrées des sites.

Lorsque les chiens sont autorisés, il est parfois rendu obligatoire, toujours via arrêté, de les tenir en laisse.

Si rien n'est précisé, votre chien peut vous accompagner, à condition de ne pas se trouver en état de divagation, c'est-à-dire se trouver à portée de votre voix et à moins de 100 mètres.

Malheureusement, tes aboiements, urines ou le fait de courir après les animaux sauvages peuvent perturber la vie voire le processus d'accouplement d'espèces parfois protégées...



DES DÉCHETS QUI COÛTENT CHER

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une **amende forfaitaire de 135€** pouvant s'élever à 750€ en cas d'impayé.

QUEL MATÉRIEL PRÉVOIR



Couverture de survie



Carte et boussole



Couteau



Tire tique



Sucre



TROUSSE DE SECOURS



Lampe torche



Crème solaire



Eau en grande quantité

POUR UNE RANDONNÉE QUI SE TERMINE BIEN

Pour une randonnée inoubliable, rien de tel que de rentrer chez soi aussi complet qu'à son départ (selon nous).

Chaque année, c'est plus de 400 opérations de secours qui sont menées par nos camarades du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne du VERSOUD et de la CRS des Alpes, sur l'ensemble des massifs du département.

Pour éviter cela, pensez avant tout à bien préparer votre itinéraire, votre matériel, et à informer un proche de votre destination. (Aperçu du matériel à prévoir à gauche)



Pour toute demande de secours



Pour apprendre à composer votre trousse de secours

Bientôt le tour de France !



Cette année le tour de France aura se déroulera du **05 au 27 Juillet**. Pour la première fois depuis 2020, il se déroulera intégralement en France ! Il traversera 4 massifs montagneux et fera parcourir aux coureurs 3320 kilomètres au total !



Il passera très brièvement en Isère le jeudi 24 Juillet : les coureurs partiront de VIF (38) et monteront à COURCHEVEL (73), au col de la Loze.

Nous serons fidèles au poste, comme chaque année, pour assurer votre sécurité et celle des participants.

Ce papier est l'occasion pour nous, bien évidemment, de vous rappeler quelques consignes de sécurité.



La fermeture des routes

Les routes seront fermées pour assurer le bon déroulement de la course et la sécurité des athlètes. Si vous devez passer aux alentours le jour de la course, n'hésitez pas à vous renseigner au préalable quant à une éventuelle fermeture. Lorsque la Gendarmerie se mettra en place, tout passage sera rendu impossible ! N'en doutez pas, nous serons intraitables !



Le passage de la caravane

Vous le savez, avant le passage des coureurs, une caravane publicitaire d'une dizaine de kilomètres suit le parcours de la course. Elle distribue des cadeaux publicitaires pour le bonheur des petits et parfois même des grands !

Il convient néanmoins de rester prudent, car chaque année, trop de spectateurs prennent des risques inconsidérés.

La caravane est constituée de **voitures**. Vous et vos enfants devez rester sur le bas côté et surtout ne jamais traverser la route ! Un bob à carreaux ou un paquet de bonbons ne mérite pas vraiment un séjour à l'hôpital...

Restez vigilants après le passage de la caravane, de nombreux véhicules de l'organisation ou des équipes de coureurs continuent à circuler.



Passage des coureurs

Par mesure de sécurité et aussi par respect pour vos champions préférés, on vous en supplie, ne les poursuivez pas et ne les **touchez pas** ! Ne les touchez pas et sensibilisez vos proches. Cela les déconcentre et leur fait même risquer la chute. Imaginez les blessures qu'ils risquent, eux qui ne portent aucune protection...



NON !!!



Pensez au pique nique !

On le sait tous, le tour de France c'est génial, mais long ! En plein soleil, il est important de prévoir un parasol, beaucoup d'eau, de la crème solaire, et un bon sandwich !

INFOS PRATIQUES

Permanences de la Brigade Mobile

- Lundi** : SAINT-GEORGES D'ESPERANCHES
- Mardi** : COUR ET BUIS
- Mercredi** : CHUZELLES
- Jeudi** : SEPTEME
- Vendredi** : ESTRABLIN
- Samedi** : SALAISE SUR SANNE

Retrouvez nous dans vos Mairie ou pour Salaise sur Sanne, en patrouille pédestre dans les centres commerciaux.

Il peut nous arriver d'être absents, en cas d'imprévu de service... Pensez à consulter notre fil panneau pocket pour vous tenir informés.



Retrouvez nos actualités sur notre fil Panneau Pocket :
« Gendarmerie Nationale –
Brigade Mobile du Couloir
Rhodanien »



Ma Sécurité

Application grand public



Pour plus de renseignements concernant les problématiques que vous rencontrez au quotidien, la Gendarmerie met à votre disposition l'application "Ma sécurité", téléchargeable sur Android Play Store ou Apple Store, ou via le QR Code ci-dessus.